

**République Française**  
**Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP**  
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

**Conseil d'Administration**  
**Séance du samedi 24 juin 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

**Le vingt-quatre juin deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.**

**Etaient présents :**

*Membres élus :* Jacky LECHÂBLE Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Goulven DONNIOU, Katell BEUCHER, Catherine GUIBERT, Catherine LAINE, Viviane SAINT-DENIS

*Membres nommés :* Chantal AUBRÉE

**Absents excusés :**

*Membres nommés :* Odette BOUVIER, Isabelle PROTET, André LELIEVRE (*donne pouvoir à Isabelle LHOMME*), Valérie HEEN

*Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président du CCAS préside la séance.*  
*Monsieur Goulven DONNIOU a été désigné secrétaire de séance.*

\*\*\*\*\*

**2023 : 24/06-04 Révision de la convention pour le loyer du logement d'urgence**

Depuis le 6 avril 2023, nous hébergeons dans le logement d'urgence de la commune Mme B. Elle occupera le logement jusqu'au 30 juin prochain. Madame est dans l'incapacité financière de régler la totalité du loyer demandé de 350 € par mois.

Cette situation a été orientée par le CDAS de Thorigné. L'assistante sociale de Mme B nous a donc sollicitée afin de réviser le montant du loyer demandé.

Le CDAS de Thorigné propose une répartition des dépenses comme suit :

Un règlement de 50 euros par mois d'hébergement dans le logement d'urgence de Domloup soit environ 150 euros sur la somme totale.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS***

- **VALIDE** le montant de versement mensuel à hauteur de 50 euros par mois sur la période d'occupation de Madame B dans le logement.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023  
Reçu en préfecture le 28/06/2023  
Affiché le 04/07/2023  
ID : 035-263503336-20230624-DELIB\_240623\_04-DE

Fait les dits jour, mois et an.  
Pour extrait certifié conforme.  
**Jacky LECHÂBLE,**  
**Président du C.C.A.S.**

La Vice-Présidente du CCAS  
**Sylviane GUILLOT**

